



Pension alimentaire non fixer par le juge

Par **laura**, le **01/02/2010** à **23:03**

Bonjour, . Est vrai que si il a ouvert un conte depuis peu mettant 10,20e chaque moi il a droit de ne pas me verser la pension
? merci

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **23:32**

Bonsoir,

Si vous avez au moins un enfant et que vous avez eu une audience avec le Juge aux Affaires Familiales, il n'est pas possible que le JAF n'ait pas fixé le montant d'une pension alimentaire.

[citation]Est vrai que si il a ouvert un conte depuis peu mettant 10,20e chaque moi il a droit de ne pas me verser la pension

? merci

[/citation]

[fluo]C'est absolument faux !!![/fluo]

Donnez-nous un peu plus de détails pour que l'on puisse vous aider dans vos démarches.

Bon courage